

ROCAMAT propose un plan de redressement par voie de continuation permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise, d'apurer le passif et de préserver près de 70% des emplois

Saint-Denis, 21 mai 2018 – Placé sous la protection du Tribunal de Commerce de Bobigny depuis novembre 2017, la direction du groupe ROCAMAT a déposé un plan de redressement par continuation permettant de pérenniser l'entreprise, d'apurer son passif, de préserver près de 70% des emplois et d'éviter la cession de l'activité.

Ce plan de continuation comprend une recapitalisation de l'entreprise et la conclusion de partenariats stratégiques avec des industriels garantissant notamment à ROCAMAT l'approvisionnement des pierres historiques à la filière pierre en France à des conditions économiques comparables à celles existantes aujourd'hui.

Conformément à la loi, les représentants du personnel de ROCAMAT ont été consultés le 17 mai.

Le plan de continuation proposé maintient la forme juridique de l'entreprise, apure le passif et restructure le capital.

Le plan de sauvegarde pour l'emploi en cours, prend en compte la nouvelle configuration économique, qui permettrait de préserver ainsi près de 70% des emplois.

La recapitalisation de l'entreprise s'accompagne de partenariats avec des industriels non concurrents (granulats et charges minérales) dans l'Oise et dans le Gard ; et avec l'une de ses anciennes filiales en Bourgogne.

Les partenariats proposés permettent à ROCAMAT d'approvisionner ses usines ainsi que les acteurs de la filière pierre en France en pierres dimensionnelles ; prévoient des investissements industriels visant l'amélioration des techniques d'extraction et la relance de carrières sous exploitées pour mieux servir les clients ; et garantissent les plans de réaménagement pour les carrières en cours et en fin d'exploitation.

Depuis sa mise en redressement judiciaire, ROCAMAT, sous le contrôle des administrateurs a tenu son chiffre d'affaires prévisionnel, ses engagements financiers et a poursuivi son activité en autofinancement complet, démontrant ainsi sa capacité de résilience.

Aussi, avec ce plan de continuation, le management de ROCAMAT est particulièrement confiant dans l'avenir de l'entreprise.

Le Tribunal de Commerce de Bobigny se réunira le 22 mai prochain pour une décision début juin.

A propos de ROCAMAT

Créée en 1853 et reconnue en France comme à l'étranger, ROCAMAT extrait et transforme la pierre calcaire française pour les principaux donneurs d'ordres que sont les grandes entreprises du BTP, les collectivités, les monuments historiques, les architectes et les acteurs de la filière pierre.